

## L'homme et la mort, autrefois, à Laon

Depuis 1960 une révolution se réalise dans l'attitude de l'homme devant la mort. La société refoule la mort à tel point qu'elle devient un tabou, un interdit. Les causes sont à rechercher dans l'affaiblissement de la religion - on se soucie moins de la séparation de l'âme du corps - dans l'individualisme croissant, dans la société de consommation qui refuse la tristesse du deuil, dans l'urbanisation développée entre 1950 et 1975. Les progrès médicaux donnent l'impression de pouvoir reculer la mort indéfiniment ; on n'est plus certain de la mort, de sa mort; d'ailleurs le taux de mortalité de 9 décès pour 1 000 habitants en 1993 est le plus bas de notre histoire, et assure une espérance de vie à la naissance de 77 ans. Enfin l'hôpital, lieu du dernier soupir, isole le mort des vivants. Cette attitude contemporaine s'oppose totalement à l'attitude devant la mort en société traditionnelle.

### La mort acceptée jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle

#### **Avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, la mort est acceptée car elle est omniprésente**

Les études de démographie historique montrent que le taux de mortalité en société traditionnelle s'établit en moyenne à quelque 35 ‰ ; l'espérance de vie à la naissance est de 30 ans. La mortalité se nuance selon les âges. La prime enfance est le cap le plus difficile à franchir puisqu'il meurt avant un an 250 enfants sur 1 000 enfants nés vivants. Le sevrage, les fièvres « pourpres » donnent un taux de mortalité juvénile semblable. Tant et si bien que sur deux enfants nés, il ne reste qu'un survivant à vingt ans. À l'âge adulte, les femmes subissent les accouchements difficiles, les hommes et les femmes disparaissent suite aux refroidissements. À la mortalité « normale » s'ajoutent les « accidents démographiques » que sont les crises de surmortalité et qui multiplient le nombre des décès par quatre en moyenne. La peste reste la cause la plus célèbre. Fleury a essayé de la recenser, pour Laon, depuis l'an 550 après Jésus-Christ. Il arrête ses annales à 1588-1595<sup>1</sup>. Or le fléau perdure jusqu'en 1668.

---

1. E. Fleury, *La peste dans les diocèses de Laon et Soissons*, Laon, 1874.

La dernière peste connue à Laon arrive en effet cette année-là de Picardie d'où on ne l'attend pas. « Après avoir évité les plus grands risques du mal contagieux pendant quatre à cinq mois de temps enfin il est arrivé qu'un misérable meusnier de cette ville est allé en Picardie recueillir une succession d'où il est retourné clandestinement et a rapporté quelques petits meubles infectés » dit l'intendant Dorieu à Colbert. Des puces pestifères sont à Laon fin août. Le curé de la paroisse Saint-Julien enregistre fidèlement tous les décès : 41, le tiers de ceux recensés dans toute la ville. Début octobre, chacun note avec soulagement le reflux. Or, brusquement, elle réapparaît fin octobre. La lutte contre le fléau se fait en particulier par une procession religieuse le 4 novembre avec les reliques de différents saints telles celles de saint Conoald <sup>2</sup> et saint Laurent, dont le bras ramené de Hongrie est toujours exposé à l'église Saint-Martin. Un ex-voto est porté à la basilique Notre-Dame de Liesse. La cessation de l'épidémie est célébrée le 10 février 1669 <sup>3</sup>.

Le « mal des ardents », dû à l'ergot du seigle, est un autre type d'épidémie. Il est décrit par Gautier de Coincy, bénédictin de Saint-Médard de Soissons, dans *Les miracles de la Vierge* : « Le feu d'enfer se déclara si violemment dans tout l'Artois que je ne saurais vous dire le martyr, les cris, les clameurs qui éclatèrent dans toute la contrée. Une nuit, il y eut tant de malades et d'ardents dans l'église qu'elle était pleine de foule. Ce feu d'enfer brûlait la pauvre femme dont je parle et la torturait si cruellement dans une de ses mamelles qu'elle se fit en toute hâte porter en l'abbaye ; mais plus vivait la pauvre femme, plus son mal empira. Telle était la violence du feu d'enfer, que la mamelle en était toute brûlée ; la force ardente de ce feu ardent lui fit des plaies si grandes qu'il n'en pouvait rien y avoir de si hideux et que nul n'osait la regarder tant c'était horrible et affreux. Tout le sein tombait par morceaux et le feu s'étendait à côté. Souvent elle murmurait et priait la mère de Dieu qu'elle la tire de cette vie, car tant elle souffrait tant elle avait envie de mourir <sup>4</sup>. »

### **L'indifférence devant la mort des autres**

L'omniprésence de la mort, la précarité de l'existence sont telles que la mort des autres est acceptée avec fatalisme et par là avec l'apparence d'une certaine indifférence, comme peut le laisser supposer Malherbe dans la célèbre *Consolation à Monsieur Du Périer* <sup>5</sup>. Les violences quotidiennes traduisent cette attitude devant la mort, font accepter les supplices publics : le portail gauche du massif occidental de l'église Saint-Martin représente le supplice sur le gril de saint Laurent en 258.

2. Saint Conoald, moine de Luxeuil, disciple de Saint Colomban, au VI<sup>e</sup> siècle, est invoqué au cours des pestes après la découverte de ses reliques en 1196, près du maître-autel de Saint-Vincent.

3. J. Buridant, *La peste de 1668 à Laon*, Laon, 1989.

4. Abbé Pocquet, *Gautier de Coincy, Les Miracles de la Vierge*, Paris, 1857.

5. F. Malherbe, *Oeuvres*, Paris, 1659.

Par son livre de raison, conservé à la bibliothèque, le Laonnois du XVII<sup>e</sup> siècle Claude Bugniate enregistre décès et naissances dans sa famille froidement, sans aucun épanchement sentimental. Il illustre le comportement démographique à Laon au XVII<sup>e</sup> siècle. Si la deuxième et longue partie est son livre de compte, la première partie présente la famille. Dans celle-ci, deux sous-parties se distinguent nettement.

Dans l'une bien rédigée, Claude Bugniate expose son ascendance paternelle, maternelle, l'ascendance de sa première épouse, l'ascendance de sa seconde épouse (Fig. 1). Il s'arrête en 1675, année de son second mariage. Son but est de « raconter sans déguisement ni application [...] ce que je sais ou ai appris de mes proches non pour retirer aucun sujet de vanité, mais pour satisfaire par ce moyen grossier à la future curiosité honnête que pourraient avoir mes enfants d'apprendre qui ils sont [...] et qu'ils sont sortis de gens de bien et de probité par leurs ancêtres. Mon grand désir est de leur en laisser le tableau pour les inviter à suivre les anciennes traces de la vertu de leur père et de leurs anciens parents. » Les seules remarques non généalogiques portent sur les fonctions, l'honorabilité, l'esprit religieux de chacun : « Je suis petit-fils de Claude Bugniate passant en son temps pour un homme d'honneur, d'esprit et de probité et a passé par toutes les charges honorables du gouvernement et échevinage de cette ville de Laon [...]. Anne d'Agneau mon aïeule maternelle était fille d'Abraham d'Agneau [...] qui acheta la charge de maître des eaux et forêts de Laon qui était belle et en honneur en ce temps-là. Il était un des hommes les plus honorables de cette ville dans laquelle il était honoré et respecté parfaitement. »

Mais le passage le plus important porte sur la mort : Elisabeth Poussin, sa deuxième femme est fille de Nicolas Poussin « homme de probité, sans malice dans sa conduite, frugal, et soigneux dans ses affaires mais peu industriel. Je l'ai vu mourir avec une constance digne d'un bon chrétien ayant plusieurs fois souhaité qu'il plût à Dieu de me donner une mort aussi chrétienne et aussi courageuse et détachée que la sienne. » Le discours est froid, d'autant qu'un long passage porte sur les problèmes d'héritage de sa première épouse !

L'autre sous-partie présente les événements familiaux postérieurs à 1675 et apparaît encore plus laconique. Les décès et les naissances sont enregistrés comme dans un registre paroissial. Les préoccupations restent les mêmes : les fonctions et la foi. Le seul épanchement, si l'on peut dire, est pour sa soeur Madeleine « décédée entre mes bras » à l'âge de 27 ans.

Si l'exposé de la généalogie révèle bien que la mort est banale, acceptée, et qu'il faut savoir mourir, il présente la raison démographique de cette attitude : la fréquence de la mort au sein d'une famille. La mortalité féminine est fréquente : Marie Doulcet la première femme de Claude Bugniate décède à 19 ans, Jeanne la soeur de Marie à 17 ans, Madeleine la soeur de Claude à 27 ans. Beaucoup d'enfants se retrouvent orphelins : Claude et Madeleine Bugniate sont

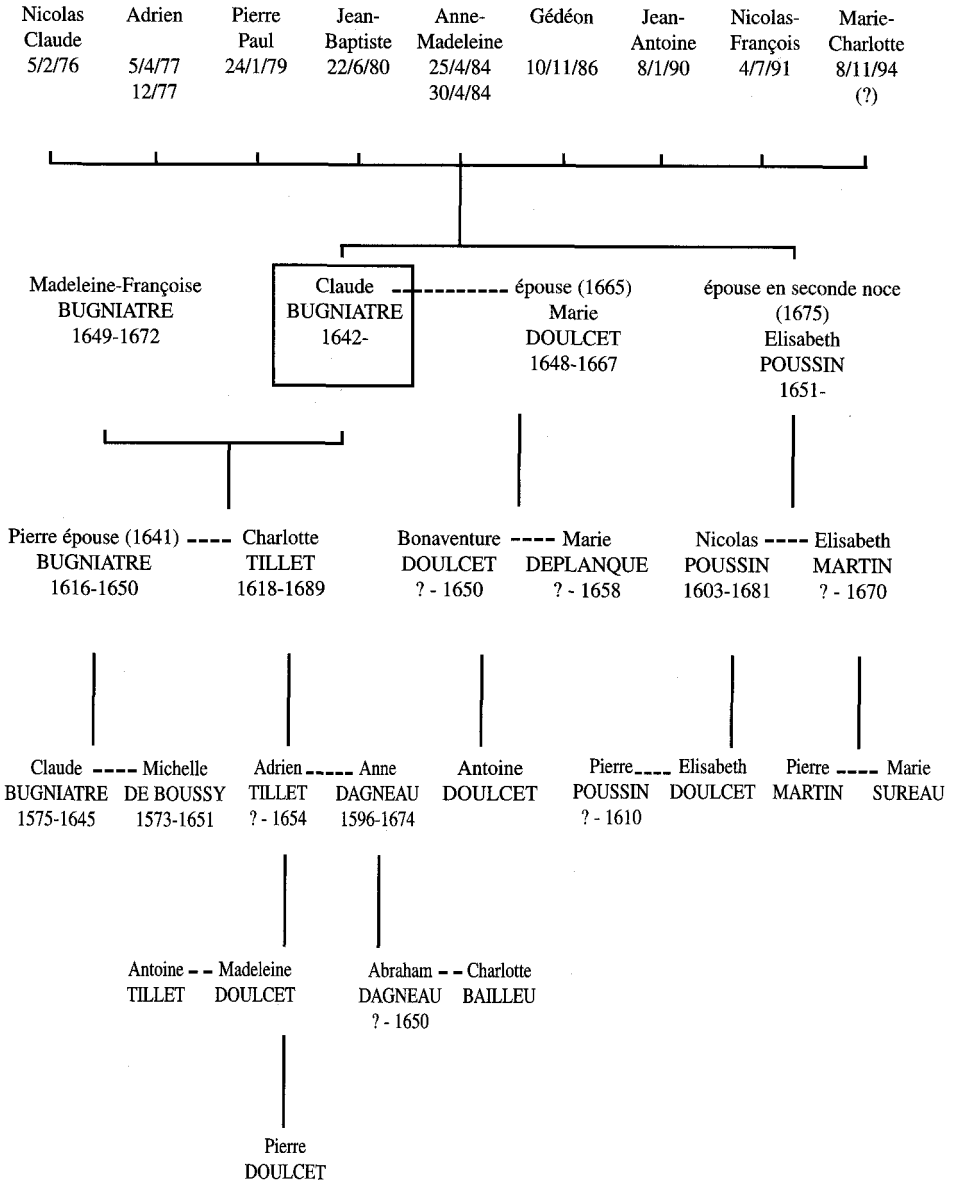


Fig. 1 : Tableau généalogique de Claude Bugniatre, d'après son *Livre de raison*.

orphelins de père à 8 ans et un an, Marie et Jeanne Doulcet sont orphelines de père dès leur naissance, puis orphelines de mère. Cette condition n'est-elle pas à l'origine de leur mort précoce ? La mortalité féminine entraîne une situation habituelle de veuvage et de remariage masculin, tel Claude Bugniatre. La femme semble rester plus facilement veuve, telles Charlotte Tillet, Anne d'Agneau. La mortalité infantile est élevée. Deux enfants de Claude Bugniatre meurent avant un an, Nicolas à 8 mois, Anne-Madeleine à 5 jours. Cela correspond à un taux de 220 ‰. Marie-Charlotte décède avant ses 15 ans et représente une mortalité juvénile également importante. Au total, il reste 6 enfants qui atteignent leurs 20 ans, soit les deux tiers. C'est plus que la moyenne. Toutefois, la reconstitution de la famille montre un assez grand nombre de personnes âgées dans cette famille aisée de Laon : Nicolas Poussin décède à 78 ans, Charlotte Tillet à 74 ans, Claude Bugniatre aïeul à 70 ans, son épouse à 78 ans, Anne d'Agneau à 78 ans. Peut-être est-ce un des avantages de la bourgeoisie <sup>6</sup> !

### La cohabitation des vivants et des morts : le cimetière

L'omniprésence de la mort est accentuée par la localisation du cimetière.

Dans l'Antiquité romaine, on redoute le voisinage des morts qui peuvent venir troubler les vivants : la nécropole à Rome est donc éloignée, hors les murs. Toutefois, elle doit rester proche pour que les vivants apportent les offrandes apaisantes aux disparus. Elle se situe donc à la sortie de la ville, le long de la route, où les mausolées sont disposés en alignement irrégulier, en un espace sans limites précises. Au VI<sup>e</sup> siècle, avec les Mérovingiens et la propagation du christianisme en Gaule, la coexistence des vivants et des morts commence. La nécropole s'établit toujours hors les murs, à proximité d'une chapelle dédiée à un saint. Peu après, une église ou une abbaye la remplace. Les chrétiens veulent reposer près du saint : la cohabitation vivants-morts s'établit. Au XII<sup>e</sup> siècle, elle s'accroît. Le cimetière est installé dans l'église *intra-muros*. On enfouit la plupart des corps en pleine terre, dans les charniers, et pour quelques-uns dans un cercueil dans l'église même. Quelques privilégiés ont une place individualisée. L'Église a charge de conserver les corps qui reposent près des saints. Le charnier plein, les os sont rangés, exposés dans une partie du cimetière, l'ossuaire. Or, l'église et le cimetière sont des lieux publics, de rencontre, de discussion. Le spectacle des os ne gêne pas. La familiarité avec la mort en résulte.

Pour Laon, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, Brunehaut fonde une abbaye à l'emplacement d'une chapelle dédiée à saint Christophe : c'est l'abbaye Saint-Vincent

---

6. Bibl. mun. Laon, ms 660, *Livre de raison de Claude Bugniatre*.

Elle semble être le seul cimetière de la ville <sup>7</sup> : lors d'une inhumation, le cortège funéraire quitte la Cité par la porte Mortelle pour rejoindre Saint-Vincent. Ainsi l'évêque de Laon décédé est exposé et enterré à Saint-Vincent. Or au XII<sup>e</sup> siècle, le Pape permet aux Templiers d'avoir leur cimetière. Puis les moines des abbayes Saint-Jean, Saint-Martin, et les chanoines de la cathédrale Notre-Dame en 1183 obtiennent le même droit en l'achetant aux moines de Saint-Vincent. L'évêque Garnier en 1249 est le premier évêque à être enterré dans la cathédrale ; mais l'usage s'établit d'exposer le corps une nuit à l'abbaye Saint-Vincent en considération de son antériorité <sup>8</sup>. Progressivement toutes les autres églises *intra muros* deviennent et sont encore au XVIII<sup>e</sup> siècle des lieux de sépulture.

### **Le tombeau : de l'indifférence à la conscience de soi.**

Si le cimetière témoigne de l'attitude collective d'indifférence envers la mort jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le tombeau porte témoignage des attitudes individuelles.

L'identification du défunt marque l'Antiquité gréco-romaine. La tombe est alors pourvue d'une épitaphe et d'un portrait représentant le disparu dans un geste rituel familial, souvent d'adieu : ils ont une fonction d'identification du défunt. Au musée de Laon, une stèle funéraire trouvée en Attique vers 100 après Jésus-Christ montre un certain Apollophanes, un bâton de chasse à la main, avec son chien et son épouse Ioulpia qui lui tient l'épaule (Fig. 3).

A partir du VI<sup>e</sup> siècle, l'anonymat l'emporte. L'identification disparaît pendant le Haut Moyen Age, dans le nord de la France : portraits et inscriptions sont absents. L'anonymat est possible car le Jugement dernier ne pose pas de problème pour les premiers chrétiens sûrs de la vie éternelle. Les sarcophages mérovingiens des nécropoles de Vorges et de Goudelancourt présentent uniquement des motifs floraux ou géométriques.

Vers le XII<sup>e</sup> siècle, le souci d'identité renaît. L'image du corps humain retrouve un sens : elle est symbole d'une conscience de soi, peut-être d'une volonté d'immortalité terrestre mais surtout d'une volonté d'immortalité céleste. Or le Jugement dernier, où sont pesées les actions terrestres de l'individu, le laissent par là même incertain de gagner le Paradis. D'où l'expression rituelle « Priez Dieu pour son âme » sur les pierres tombales. Les cathédrales présentent des scènes de Résurrection et de Jugement dernier où chacun est jugé selon le bilan

7. On note toutefois qu'un cimetière du Bas-Empire a été repéré en construisant le lycée au XIX<sup>e</sup> siècle (actuel collège Le Nain). La seule sépulture mérovingienne laonnaise qui ait été trouvée l'a été lors de la construction de l'École normale. Ce sont deux emplacements éloignés de Saint-Vincent.

8. M. Melleville, *Histoire de la ville de Laon et de ses institutions*, Laon, 1846.

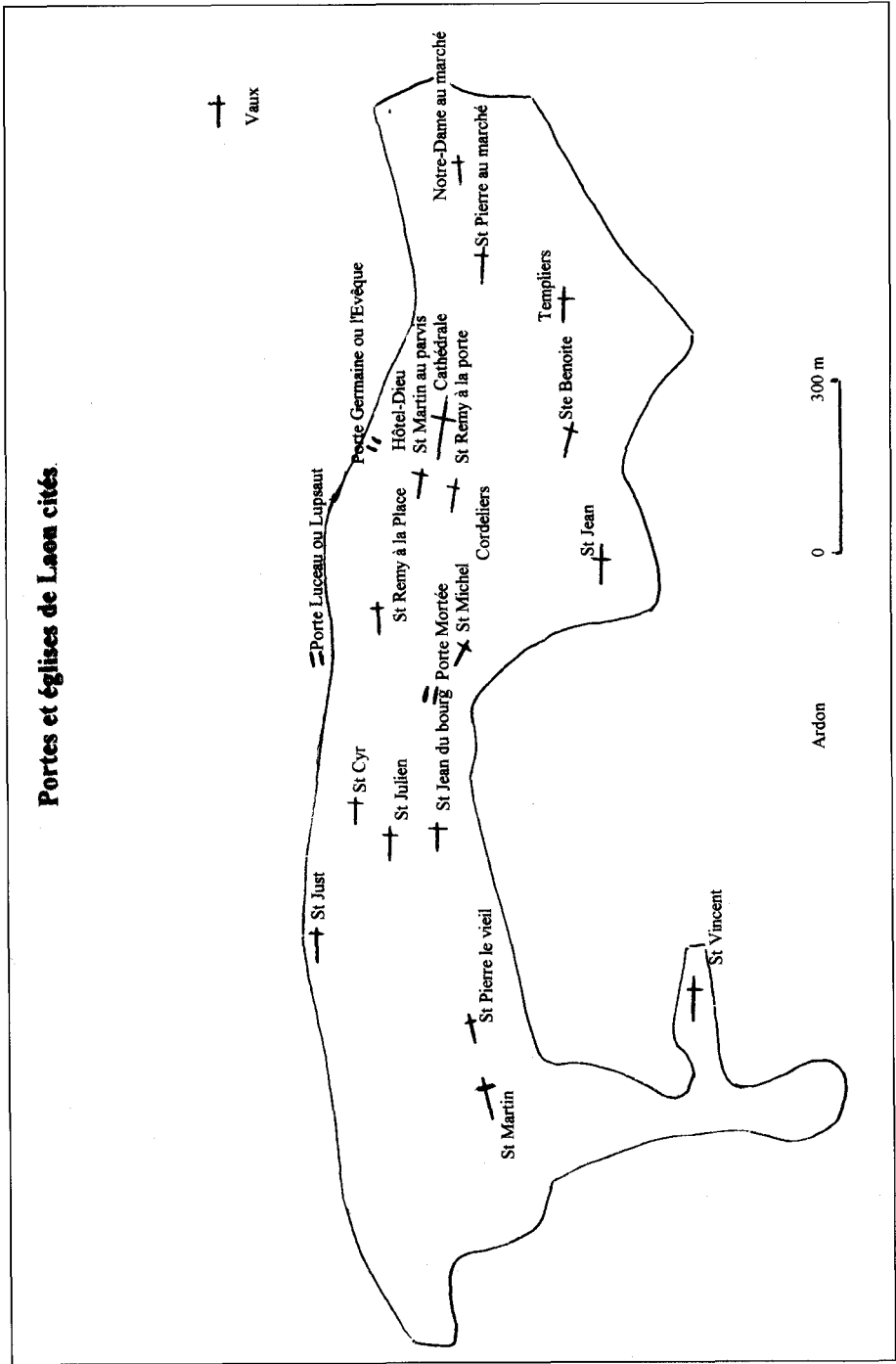


Fig. 2 : Églises et portes de Laon



Fig. 3 : Stèle funéraire (1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.) : Apollophanes et son épouse Ioulpia (Musée de Laon).

de sa vie ; le tympan du portail droit du massif occidental de la cathédrale de Laon porte trois scènes complémentaires : en haut, le Christ dans sa gloire préside le Jugement, au milieu saint Michel sépare les bons des mauvais, en bas c'est la Résurrection.

La conscience de soi apparaît au travers de trois types de monuments funéraires qui se développent alors : tombeaux à épitaphe, gisants, priants.



## Le tombeau à épitaphe

La plus ancienne pierre tombale restant dans la cathédrale est celle de Hungerus, sans effigie, mais avec une croix entourée d'une inscription portant nom, dignité, date de mort : « *Hic jacet magister Hungerus canonicus laud Orate p. eo Obiit anno domini M CC sexagesimo primo mense novembri.* » (Ci gît maître Hungerus chanoine de Laon. Priez [Dieu] pour lui. Il est mort l'an du seigneur 1261 au mois de novembre). Une dalle funéraire semblable se trouve à la chapelle des Templiers.

Pour la majorité des gens, au long des siècles, le texte demeure essentiel et écarte toute effigie. Il en est ainsi aux Temps Modernes.

Les trois dalles du bras sud du transept de la cathédrale, concernant les trois Bellotte, doyens du chapitre de la cathédrale au XVII<sup>e</sup> siècle, en sont un exemple. La dalle du premier porte « *Obiit dominus Joannes Bellotte decanus die nono mensis septembris anno domini 1650 aetatis 78<sup>e</sup> Decanatus 45<sup>e</sup> Obtestor vos omnes qui haec lecturi estis ut pro requie illius orare non desinatis* » (Est mort le seigneur Jean Bellotte doyen le 9<sup>e</sup> jour de septembre de l'année du seigneur 1650 à l'âge de 78 ans et à la 45<sup>e</sup> année de son doyené. Je supplie vous tous qui allez lire ces lignes de ne pas cesser de prier pour son repos). Le deuxième a fait écrire : « *Dominus Antonius Bellotte canonicus in decanum electus adiacet patruo suo domino Joanni Bellotte decano antecessori qui ut in vita fuerunt coniunctissimi mortui etiam non sunt separati decessit 7<sup>o</sup> martii anno 1667* » (Le seigneur Antoine Bellotte chanoine élu pour le décannat (comme doyen) gît à côté de son oncle paternel sire Jean Bellotte doyen prédécesseur qui comme ils furent dans leur vie très liés n'ont pas été séparés même dans la mort, décédé le 7 mars de l'an 1667)<sup>9</sup>. Le troisième s'est contenté de « *Ponebat dominus Joannes Antonius Bellotte decanus anno 1676 et use moriti* » (Le seigneur Jean Antoine Bellotte doyen installait ces pierres tombales au moment de sa mort l'an 1676)<sup>10</sup>. A l'entrée de la chapelle des Templiers se trouve la pierre tombale de Charles Bellotte.

L'épitaphe inscrite sur une dalle funéraire des frères Leclerc, située dans le bras nord du transept de la cathédrale, montre une certaine humilité :

« *Hic iacent futurae diem resurrectionis expectantes Jacobus et Carolus Anthonius Leclerc fratres ambo presbyteri huius ecclesiae canonici pr.E...D.IN Hic obiit anno domini mill(mo) sexcent(mo) septuag(mo) septimo mense septembri die undecimo at ille vita demum functus discessit anno redditae salutis mill(mo) sexcent(mo) oct ag(mo) septimo mensis aprilis die vicesima tertia Orate superstites ut in aeternum deo miserante cuiescant in coelis Amen* »

9. Jean Bellotte est élu doyen du chapitre le 31 août 1605 et il est considéré comme un homme de grand savoir. Antoine Bellotte remplace son oncle en septembre 1650 ; grand vicaire épiscopal, il assure les vacances de l'évêque ; il publie un volume sur la cérémonie de la messe (*Ritus ecclesiae laudensis redivivi*).

10. Arch. dép. Aisne, B 2777, le testament de Jean-Antoine Bellotte date pourtant de 1694 !

(Ci gisent dans l'attente du jour futur de la Résurrection Jacques et Charles Antoine Leclerc frères tous les deux prêtres chanoines de cette église.

Celui-ci mourut l'année du seigneur 1677 le 11 septembre tandis que celui-là finit sa vie et mourut l'année 1687 de la rédemption le 23 avril. Vous qui passez [dessus] priez pour que avec la miséricorde de Dieu ils reposent dans les cieux pour l'éternité).

L'épitaphe ajoute parfois à l'état civil du défunt la fondation d'obit (service religieux anniversaire pour le repos de l'âme) comme dans un testament. Le défunt par la publicité qu'il fait à cette fondation veut, méfiant, imposer au clergé de la respecter.

Dans l'église Saint-Martin, deux stèles suspendues à deux piliers témoignent de l'importance et du contenu de l'épitaphe.

L'une porte : « A la mémoire de Pierre Delabretèche vivant commis du roi commissaire des guerres lequel après avoir rempli dignement pendant le cours de sa vie les fonctions de sa charge dans les provinces les plus éloignées est décédé à son retour du siège de Mayence le 23 juin 1690 et a été inhumé en cette église Et de dame Jeanne Angélique Caloux son épouse qui est décédée le 21 novembre 1692 et a été pareillement inhumée en ce lieu Il a été fondé en cette église à perpétuité pour le repos de leurs âmes un obit par chacun an au 25 juin par contrat passé devant Botte notaire le 19 février 1693. Priez Dieu pour leurs âmes.

« En ce même lieu ont été aussi inhumées ensemble le 28 mai 1688 Damoiselles Nicolle Vuarnet et Anne Marie Aubin aïeule et mère du dit défunt sieur Delabretèche Et Damoiselle René Angélique de Labretèche fille des dits sieur et dame défunts âgée de 7 ans décédée le 23 juin 1695 Et messire Jean François de Labretèche écuyer chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ancien capitaine de cavalerie et ancien gendarme de la garde du roi seigneur de Berlancourt Varicour Boyfay Le 28 mai 1753 âgé de (75) <sup>11</sup>. »

L'autre concerne Marie Escarcel femme de Etienne Carlier, commis des gabelles, décédée en 1647. Le musée possède également une stèle funéraire de Claude Devendeuil, chanoine, mort en 1669.

## **Le tombeau à gisant**

Le personnage est représenté couché comme s'il reposait, les yeux ouverts parfois, les mains sont croisées ou jointes. Il regarde le ciel avec sérénité, telle la Vierge en « dormition » sur le portail central de la cathédrale. C'est la pose de la belle mort pour rendre son âme à Dieu, dans l'attente tranquille du Jugement dernier.

11. Arch. dép. Aisne, arch. com. Laon déposées, GG 17, 25 juin 1690, acte d'inhumation de Pierre Delabretèche, et 14 août 1688, acte de baptême de René Angélique Delabretèche.

Le gisant peut être gravé comme celui, dans la cathédrale, de Barthelemi de Jur, évêque de Laon de 1113 à 1150, enterré dans l'abbaye de Foigny. Barthelemi évêque de Laon de 1113 à 1150 démissionne et finit sa vie comme humble moine dans l'abbaye de Foigny. Les frères rendent les honneurs dus à l'évêque. Ils l'ensevelissent avec ses habits pontificaux, sa mitre et sa crosse, selon l'usage, dans un sépulcre monolithe placé au milieu du choeur, privilège réservé aux seuls abbés et grands personnages. La pierre qui recouvre alors sa tombe est vraisemblablement détruite au siècle suivant ; on ignore si elle portait une inscription. Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les moines reconnaissants placent sur sa sépulture une pierre bleuâtre surélevée d'environ un pied au-dessus du sol portant gravée en creux l'effigie de Barthelemi ; la longueur de cette dalle est de 1,95 m ; sa largeur dans la partie supérieure est de 58 cm et aux pieds de 42 cm seulement. L'évêque y est représenté dans sa grandeur naturelle, le front ridé, et les yeux baissés dans l'attitude de la prière.

En 1740, Dom Huot prieur claustral de Foigny travaille au dallage de l'église. Il fait enlever la pierre tumulaire de Barthelemi et la fait transporter derrière le maître-autel. On la remplace par une dalle en marbre blanc sur laquelle on grave une courte épitaphe. En 1797, l'abbaye devient la proie des démolisseurs Amy et Therrien ; deux prêtres du diocèse de Laon ont l'autorisation de leur évêque en exil (Sabaran) d'exhumer les restes de Barthelemi de Jur. Ils retrouvent le sarcophage fait d'un bloc de pierre blanche creusé en forme d'auge, long de 1,77 m à l'intérieur : « La pierre supérieure levée, l'évêque leur apparut tout entier ; il se présentait de face, les bras allongés le long du corps et semblait dans un état de conservation parfait. » Au premier contact, il tombe en poussière. Les cendres, recueillies dans un cercueil de bois, sont transportées sous l'autel même de la petite chapelle de saint Alexandre, prince écossais mort à Foigny au XIII<sup>e</sup> siècle, sous l'habit de frère convers. Le feu est allumé dans le cercueil après inhumation, selon la tradition de purification. La pierre tumulaire y est disposée aussi par le propriétaire. En 1843, le comte Félix de Mérode, descendant de la famille de Barthelemi de Jur par les rois d'Aragon issus de la famille de Roucy, la découvre. Il veut sauver l'évêque de l'oubli. Il fait faire de la dalle un fac-similé en marbre qu'il offre à la cathédrale de Laon, le 15 août 1843, au cours d'une imposante cérémonie.

Barthelemi est placé sous un édicule ogival, trilobé, percé de fenêtres rectangulaires ornées de vitraux, au toit couvert de plaquettes arrondies et surmonté d'une crête triflée et fleurdélinée aux extrémités, et flanqué de tourelles aux pinacles triangulaires, le tout supporté par deux colonnes aux chapiteaux ornés de feuillage. Barthelemi est vêtu d'une aube fort large garnie dans le bas d'un parement brodé alternativement de roses et de lis, de la tunicelle descendant à mi-jambes, de l'orfroi assorti au galon de la tunicelle, de l'angusticlave, de l'étole descendant jusqu'aux pieds ; la croix y est figurée par quatre feuilles ; les mains sont couvertes de gants cachant une partie de l'avant-bras ; celui de la main droi-

te présente un anneau pastoral orné d'une pierre taillée très saillante ; le bras gauche retient la crosse dont le travail reproduit les feuilles de l'ogive et l'ornementation de l'orfroi. La volute de la crosse est terminée par une tête d'animal dont les oreilles sont démesurées ; sa pointe est mordue par le dragon légendaire placé entre les pieds de l'évêque. La mitre, à soufflet et fort pointue, offre un triangle parfait. Un petit ange est placé près de l'épaule droite de Barthelemi qui tient un encensoir à la main <sup>12</sup>.

Plus simple et plus fréquente est l'effigie d'un clerc tenant un livre saint, comme ce chanoine gravé sur une dalle remisee dans les tribunes de la cathédrale. Sous une arcade dentelée, il est vêtu d'une simple longue robe au col très apparent et porte un livre sur sa poitrine. Debout il écrase un dragon symbolisant l'ange des ténèbres. L'inscription périphérique indique : « *Hic jacet venerabilis... probi hominis quondam hujus ecclesie canonicus... manem diocesis qui obiit anno domini MCCCC, primo die aprilis, orate pro eo* » (Ci gît vénérable ... image de l'honnête homme, jadis chanoine de cette église, qui mourut le 1<sup>er</sup> avril 1400, priez pour lui).

Même si l'effigie de pierre est le monopole d'une élite, sa diffusion entraîne la constitution d'ateliers de tombiers qui fournissent des dalles en série à tête vide pour les candidats de plus en plus nombreux. La tête ajoutée en pierre plus riche, ou en cuivre, a souvent disparu comme le montrent diverses pierres funéraires que l'on peut voir dans la cathédrale.

L'effigie peut être plus affinée, taillée en ronde-bosse, comme pour les deux gisants de l'église Saint-Martin. A gauche en entrant, il y a tout lieu de croire qu'il s'agit de Jeanne de Flandre. Après la mort de son mari Enguerrand IV sire de Coucy, elle entre dans l'abbaye du Sauvoir, où elle est nommée abbesse et où elle meurt en 1334. Pendant la Révolution une personne de Laon achète le gisant, l'apporte à Laon, et l'aurait enterré dans le couvent des Capucins où il a été trouvé. Il représente bien une abbesse, mains jointes sur la poitrine, tenant une crosse serrée entre le bras gauche et le corps. Sa tête est recouverte d'un voile et son menton est caché par une étoffe ; ses pieds reposent sur deux lions. Les traits, la taille indiquent une femme d'un certain âge. (Fig. 4)

A droite en entrant, l'autre statue, de pierre noire de Belgique, de 2,45 m sur 0,98 m, représente un chevalier portant une cotte de mailles dont la cervelière, les manches, gants, cuissardes, jambardes et bottes sont visibles. Il a une jaquette par dessus descendant jusqu'aux genoux. Il tient sur sa poitrine un

12. M. de Florival, *Barthelemi de Jur, moine de Foigny*, Laon, 1878.

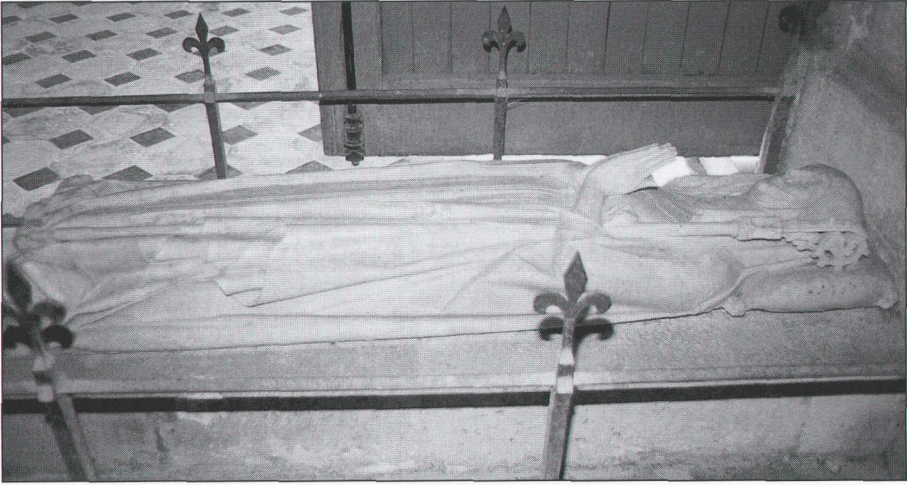


Fig. 4 : Gisant de Jeanne de Fladre (XIV<sup>e</sup> siècle). (Abbaye Saint-Martin de Laon)

écu blasonné « fascé de vair et de gueules » ; une large épée pend à son côté gauche. Sa tête, placée dans un portique trilobé flanqué de deux tourelles angulaires, repose sur un petit coussin à carreaux richement orné. Il s'agit d'un sire de Montchalons.

A la fin du Moyen Age, le gisant prend des positions variables. Il semble retenu par une occupation. Les femmes sont les premières à rompre le hiératisme. Souvent, elles lisent un livre d'heures. La femme laïque à ce moment possède le monopole de la lecture pieuse, de la prière privée. Plus tard, avec le baroque, la pose se fait plus vivante comme celle du gisant représentant Marguerite de Mandelot, au musée.

Fille du gouverneur de Lyon, Marguerite de Mandelot s'est mariée en 1588 avec Charles de Neufville, fils de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État aux Affaires étrangères sous les derniers Valois et sous Henri IV. Après trois accouchements successifs, elle est frappée par la mort d'un fils à 22 mois, en août 1592. Elle s'éteint le 10 juillet 1593, à 23 ans, et est inhumée à Pontoise - dont son mari est gouverneur - dans la chapelle de la Vierge, en l'église des Cordeliers. La chapelle regroupe les tombeaux du fils et de la mère. Son monument, élevé entre 1593 et 1597, est connu par une description de du Boisson-Audenay, entre 1640 et 1648. La statue de marbre blanc était encadrée de deux colonnes cannelées surmontées d'un frontispice portant les armes des Neufville-Villeroy. Sous le gisant s'inscrivait une épitaphe : « Cy git haulte et puissante dame Marguerite de Mandelot, dame d'honneur de la reine, mère du Roy... »

Un certain Lenoir achète la statue rescapée de la Révolution en 1809 à un

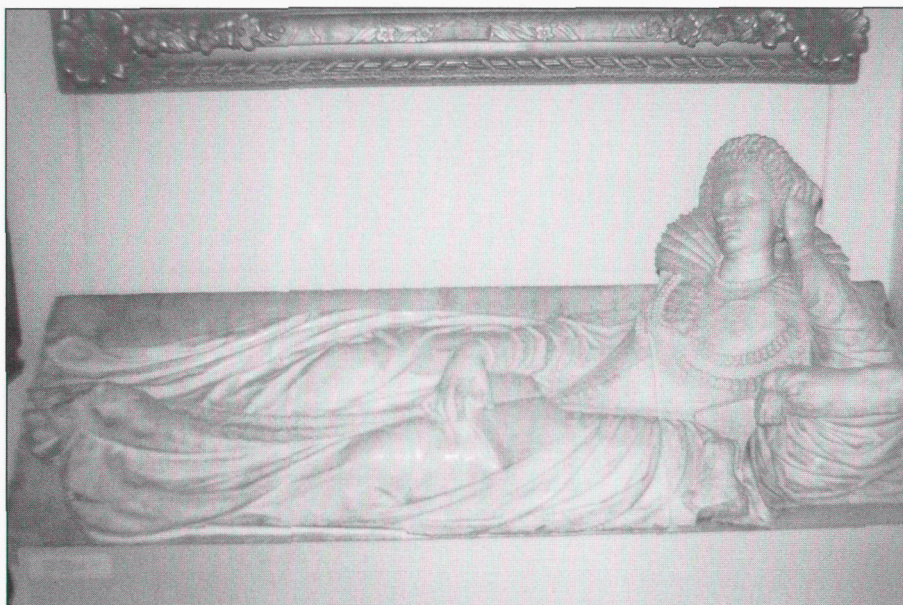


Fig. 5 : Gisant de Marguerite de Mandelot (XVI<sup>e</sup> siècle). (Musée de Laon)

habitant de Pontoise, Monfort, en la confondant avec Gabrielle d'Estrées. Cette erreur explique que la sculpture ait été dirigée, par décision ministérielle, vers le chef-lieu du pays des d'Estrées - Laon - en 1819. L'erreur fut décelée en 1911 et M.E. Sainte-Beuve, en 1948, l'attribua à Mathieu Jacquet auteur de la statue équestre de Henri IV, à Fontainebleau. Mathieu Jacquet était le sculpteur attitré des Villeroy entre 1583 et 1602. Marguerite de Mandelot est représentée en gisant, dans une position relevée, à l'Antique. Elle est étendue, accoudée sur un coussin à glands, la main gauche soulevant la tête, la main droite tenant un livre. Elle porte une ample robe, dont les plis cachent les pieds, un corsage en pointe orné de broderies et de petits poignets rabattus brodés, une grande collerette évasée ornée de dentelles, à la mode du temps. Cette somptueuse toilette est rehaussée de bijoux : La coiffure est savante, avec des boucles et ondulations relevées devant et dégageant ainsi le front<sup>13</sup>. (Fig. 5)

### Le défunt représenté agenouillé, « en priant ».

La pierre funéraire de Adam Sarazin dans la chapelle des Templiers correspond à ce type. Elle porte comme épitaphe : « Ci git honorable homme Adam Sarazin jadis lieutenant du capitaine et gouverneur de ceste ville de Laon qui trépassa le 10<sup>ème</sup> jour de septembre 1546. Priez Dieu pour lui *Parce mihi domine.* »

13. M.E. Sainte-Beuve, *La statue tombale de Marguerite de Mandelot*, Paris, 1956.

Sur une pierre tombale dans les tribunes de la cathédrale, Guillaume Cabot, sous-regnaire - chanoine maître de cérémonie - est dans cette position de priant : « Ci git vénérable et discrète personne maître Guillaume Cabot alias de Becco du diocese de Rouen en son vivant chanoine et sous-regnaire de céans qui trépassa le 11 septembre 1506 Priez pour son âme *Expecto resurrectionem mortuorum et vitam aeternam.* »

Le gisant peut devenir un élément d'une scène cosmique qui le surmonte avec le Christ, un saint, et l'âme du défunt représentée sous les traits corporels du mort miniaturisé et en position de priant. Parfois, le gisant, corps sans âme, perd sa raison d'être et disparaît ; reste alors le seul priant. Si le priant est accompagné des siens, la scène devient un portrait de famille, avec les enfants vivants et morts. Un tel ensemble remplit toute une niche dans la chapelle des Templiers ; Regnault Doulcet à droite, sa femme défunte Henriette et la Vierge à gauche, sont surmontés d'une scène cosmique avec le Christ et deux anges soufflant les trompettes du Jugement dernier ; la niche porte l'inscription suivante : « Ci dessous gît noble et honorée damoiselle Henriette Chardonne en son vivant fille de noble homme maître Jean Chardon seigneur de Nampsteuil en Champagne et bailli de Reims Et femme de maître Regnault Doulcet écuyer licencié en lois lieutenant général de monseigneur le bailli de Vermandois Laquelle trépassa le 10 octobre 1491 Priez Dieu pour elle <sup>14</sup> » (Fig. 6).

### ***L'omnia vanitas pendant la Renaissance et le Baroque***

De 1348 à 1715, l'existence semble devenir encore plus tragique. La peste, après la peste noire de 1348-1350, demeure à l'état endémique avec une pointe tous les onze ans en moyenne. Les guerres sont continuelles. Les famines s'y ajoutent et créent l'angoisse dans la population. En outre, dans la pensée chrétienne sur le Jugement dernier, la Résurrection collective lointaine laisse place au Jugement individuel, qui ne concerne plus que l'âme. L'âme se sépare du corps qui, inutile, est méprisé. Le corps est abandonné à son sort, la pourriture. L'image de décomposition sert également à rappeler la mort fatale et le jugement divin : elle a un rôle pédagogique.

Cela fait naître une autre attitude de l'individu devant la mort : elle apparaît menaçante, aux affreux tourments, entraînant la décrépitude du corps. Le principal figurant du macabre d'alors est le transi, cadavre en voie de décomposition, aux lambeaux de chair, qu'une faune dévore.

14. M. de Sars, *Laonnois féodal*, Laon, 1924-34. Regnault Doulcet est lieutenant général du bailliage de Vermandois à Laon; il est anobli en 1473. Avec Jean du Bois il obtient de Louis XI l'affranchissement de la taille pour Laon, selon les lettres patentes du 25 septembre 1473. Sa femme est bien Henriette Chardon.

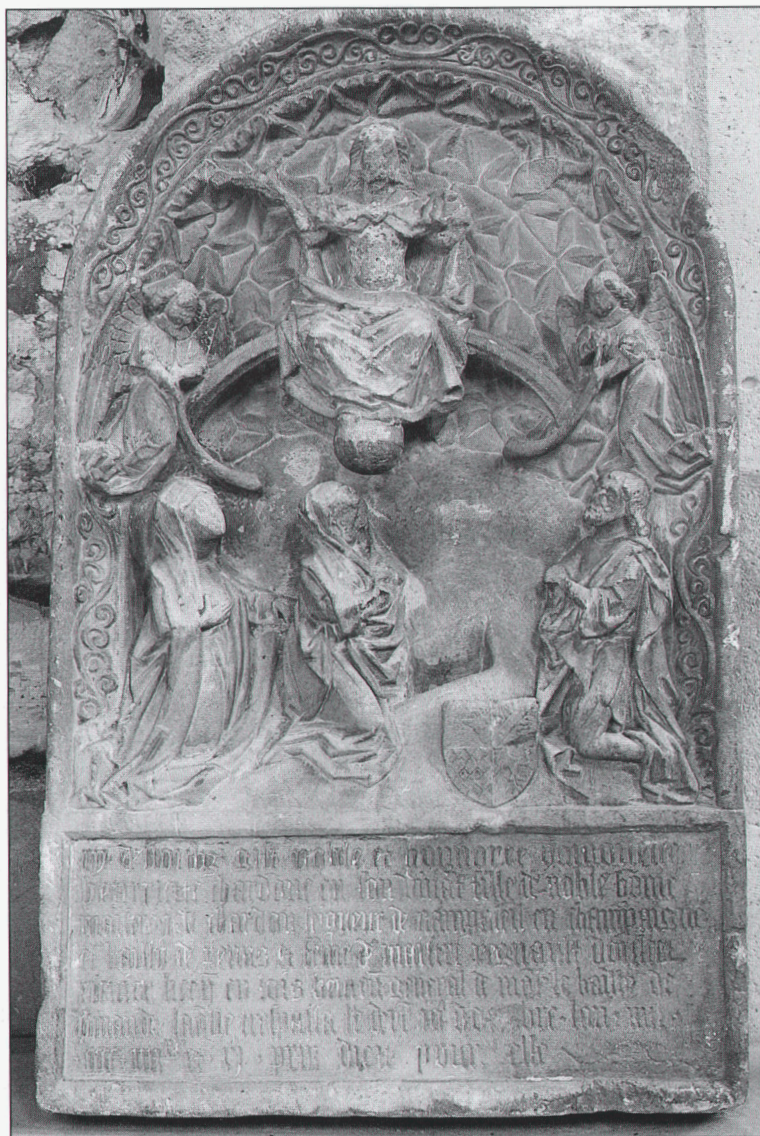


Fig. 6 : Stèle funéraire de Henriette Chardonne (1491). (Musée de Laon, Chapelle des Templiers)

## Le transi

La chapelle des Templiers garde le plus ancien gisant-transi de France, celui de Guillaume de Harcigny (1393).

Guillaume de Harcigny naît à Laon vers 1300. Sa famille s'établit dans cette ville à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, comme le prouve une sentence du 12 avril 1291; elle vient de Harcigny, village de la Thiérache. Guillaume fait ses études de médecine à Laon près d'un chanoine de la cathédrale, puis à Paris, où il passe ses



examens, revient à Laon avec le titre de maître en médecine. Mais il approfondit ses connaissances lors de voyages dans le bassin oriental de la Méditerranée (Égypte, Italie, Palestine). Quand il rentre, ses parents sont morts ; il s'installe à Laon, avec une deuxième résidence à Noyon, et se fait vite une grande renommée. Froissart le qualifie de « très vaillant et sage médecin. » Pendant ses loisirs, il écrit des ouvrages de médecine et d'histoire naturelle. Célibataire, il est riche, possède trois maisons, habite la maison familiale, près du couvent des Cordeliers. Il noue des amitiés notoires, notamment avec Engerrand VII de Coucy.

En 1392, le roi Charles VI, au cours d'une guerre féodale, traverse la forêt du Mans, lorsque recevant un coup, il est pris d'un accès de folie et ramené au château de Creil. Les médecins sont incapables de le soigner. Or Guillaume de Harcigny dit à ses amis ce qu'il en pense : « Cette maladie est venue au roi de culpé ; il tient trop de la moiteur de sa mère. » La maladie du roi est pour lui congénitale : Charles hérite de sa mère Jeanne de Bourbon qui fut atteinte de maladie mentale. Le sire de Coucy influence le Conseil royal qui en appelle à Guillaume. Celui-ci soigne le roi en six semaines, du 15 août 1392 au 30 septembre 1392. Il prévient que Charles VI est à ménager, reçoit les honneurs de Premier médecin du roi et mille couronnes d'or. Mais, très âgé, il revient à Laon.

Après avoir fait rédiger son testament le 18 juin 1393, il décède le 10 juillet. Ses obsèques sont magnifiques et il est inhumé dans le cimetière des Cordeliers.

Par son testament où « bon et vrai catholique, il recommande dévotement son âme à notre seigneur Jésus-Christ, à la Vierge Marie et à toute la cour du Paradis », il laisse beaucoup aux églises afin de « prier pour lui », en particulier de quoi faire des calices « pour le service divin chaque jour au grand autel pour prier pour son âme ». Il donne 500 livres « aux pauvres honteux ». Outre sa préoccupation de la vie éternelle, il se soucie de la ville, voulant s'en montrer bienfaiteur. Il ordonne aussi la vente de ses biens et l'affectation du produit de cette vente « à la réparation et fortification des murs et autres édifices de la forteresse de la ville et cité de Laon ».

Mais la première clause concerne sa sépulture. Il ordonne que « son corps soit mis et enterré devant l'église des Cordeliers à Laon, proche du lieu où le précheur a coutume de prêcher tous les dimanches ». Ses trois exécuteurs testamentaires font élever un remarquable tombeau de marbre noir. Sur la pierre sépulcrale, qui recouvre le cénotaphe, est couchée la statue en pierre calcaire de Guillaume de Harcigny à l'état de cadavre et se dresse une plaque de marbre noir où est gravée en lettres d'or son épitaphe qui résume son testament : « Que tous sachent qu'ici est inhumé l'illustre et scientifique personne, maître Guillaume de Harcigny, originaire de ce diocèse, en son vivant maître en médecine et grand philosophe. Il rechercha pendant sa vie avec un singulier amour les pieuses prières et les suffrages spirituels des ecclésiastiques et du peuple de la ville de Laon,



Fig. 7 : La danse des transis, Liber cronicarum de Hartman Schedel, publié en 1493 par Antoine Kobürger à Nüremberg (Bibliothèque municipale de Laon)

espérant mériter par leur intercession le salut et la rédemption de son âme. Il voulut par le conseil et à l'aide de ses exécuteurs testamentaires changer en biens spirituels les biens temporels que Dieu lui avait concédés et en disposer de la manière suivante ; c'est à savoir : d'une part, il accorda à l'église cathédrale de Laon cinq calices d'or pur dont le plus lourd ne devra pas dépasser quatre marcs et demi d'or ; de plus quatre calices de poids de trois marcs et demi d'or seront donnés à chacune des quatre églises conventuelles suivantes, Saint-Vincent, Saint-Martin, Saint-Jean, et celle des Cordeliers pour la louange et l'honneur perpétuels de Dieu ». (Fig. 8)

D'autres legs ont été délivrés par ses exécuteurs testamentaires à plusieurs églises tant collégiales que paroissiales, non seulement à cette ville de Laon mais aussi en d'autres lieux et à plusieurs personnes du diocèse, tant ecclésiastiques que séculières. Parmi les legs ci-dessus énoncés, la ville de Laon reçoit la somme de 6 000 livres florins d'or comme don particulier du testateur pour servir à l'entretien perpétuel des murs, tours et fossés qui l'entourent.

Une inscription est située au sommet du tombeau :

« *Obiit venerandae memoriae magister Guillelmus de Harcigny anno salutis MCCCIII<sup>xx</sup>III mensis junii X* » (Maître Guillaume de Harcigny de vénérable mémoire mourut le 10 juin de l'an de grâce 1393).

Une autre inscription est placée en bas :



Fig. 8 : Transi de Guillaume de Harcigny (1393). (Musée de Laon, Chapelle des Templiers)

« *Deo et natura reddo simplicia. Acta compositi sint Deo grata* » (Je rends à Dieu et à la nature les éléments qui composaient mon être - soit Je rends mon âme à Dieu et mon corps à la terre. Que leurs actes soient agréables à Dieu). Elle explique le choix de la statue funéraire en transi <sup>15</sup>.

L'église Saint-Martin possède un autre transi, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Dans la partie inférieure de la stèle l'abbé Pierre du Pont (1447-1461) de l'abbaye Saint-Martin porte la mitre mais est dévoré par les vers. Dans la partie supérieure, on retrouve la scène cosmique du priant : l'âme de l'abbé est figurée en corps agenouillé priant Dieu. L'épithaphe est des plus remarquables :

« *Ver[m]ibus hic donor. Et h[ic] ostendere conor  
Qualiter hic ponor. Ponitur o[mn]i honor* »

(Aux vers ici je suis abandonné Et ici je tente de montrer  
De quelle façon je suis ici déposé Tout honneur déposé).

La bibliothèque possède des manuscrits où apparaît le thème iconographique du transi. En particulier, une danse de transis dans le « *Liber cronicarum* » qui est une vaste histoire du monde depuis sa création jusqu'en l'année 1492 ; mais c'est moins le texte d'Hartman Schedel (1440-1514) que l'édition illustrée qu'en donne en 1493 à Nüremberg Antoine Kobürger qui en fait la célébrité et lui vaut son surnom de « *Cronicarum de Nüremberg* <sup>16</sup>. » (Fig. 7)

Pendant cette période, les symboles de l'*omnia vanitas* sont divers et utilisés fréquemment : le sablier, les fleurs fanées, le verre brisé, le crâne. Le triomphe de la mort semble en fait correspondre au néant de la vie terrestre et au contraire au triomphe de l'immortalité de l'âme. Le crâne est montré par saint Jérôme dans le tableau biographique de ce Père de l'Église réalisé par Handik Bles au XVI<sup>e</sup> siècle et visible au musée. L'église de Montaignu possède une belle statue de « Christ aux liens », tourmenté, ayant à ses pieds un crâne.

15. H de Thillois, *Etude biographique de Guillaume de Harcigny*, Laon, 1856.

16. Bibl. mun. Laon, ms 1 in folio, *Registrum hujus operis libri cronicarum cum figuris et ymaginibus ab initio mundi*, Nüremberg, 1493. Provenance : abbaye Saint-Martin de Laon.

## Le cérémonial de la bonne mort

Dans le cadre de la Contre-Réforme, l'Église transforme les inquiétudes en une réflexion : la mort est fatale mais à l'homme reste le pouvoir de la vaincre par ses qualités morales et de gagner la vie éternelle. Il faut réaliser une bonne mort : c'est l'« *ars moriendi* ».

La belle mort se fait dans un ensemble de rites. Traditionnellement, la mort est un passage d'un état à un autre, d'un monde à un autre et la communauté par des rites s'efforce de favoriser ce passage pour le bien du disparu, mais aussi pour empêcher le retour de celui-ci afin de sécuriser les vivants. L'Église a christianisé ces rites d'origine païenne, et leur a donné une signification eschatologique : assurer à l'âme une place au Paradis.

Tout d'abord, il faut penser souvent à la mort sa vie durant : c'est le « *quotidie morior* ». La lecture des livres d'heures - ou livres de prières pour laïcs - le permet <sup>17</sup>.

Ensuite, le malade, la vieille personne ont le pressentiment de la mort. Autrefois elle ne frappait pas sans avertir ! La Fontaine le dit bien : « Le laboureur sentant sa mort prochaine [...] ». La bibliothèque possède une édition de 1678 où cette fable est illustrée : le laboureur reçoit la visite de la mort représentée par un squelette tenant une pique. La faux remplace la pique dans le dessin qui accompagne « La mort et le mourant » dans une édition de 1698 <sup>18</sup>. Cette dernière illustration montre qu'on attend au lit : c'est la « mort au lit » traditionnelle nettement spécifiée dans les testaments. La rédaction du testament est publique. Le malade est l'élément central dans une pièce pleine de monde. Il acquitte ses derniers devoirs par le pardon à l'entourage, la réparation des torts, et la désignation de la sépulture. Il le fait à haute voix, et dicte son testament à partir du XII<sup>e</sup> siècle. De fonction religieuse - il est un passeport pour l'au-delà et l'intestat est destiné à l'enfer - le testament rachète les fautes terrestres, contraint à penser à la mort quand il est encore temps ; il est enregistré par le curé jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle où il devient soit olographe soit noté par des notaires. Rien n'est laissé au hasard. Après le préambule (premier paragraphe) et l'enchaînement religieux avec les intercesseurs (deuxième paragraphe), l'élection du lieu de sépulture (troisième paragraphe), viennent les legs surtout religieux et enfin la désignation des exécuteurs testamentaires.

Le testament de Jacques Blanchette, rédigé en 1679, en est un exemple : « Par devant les notaires gardenotes du roi notre sire en son bailliage du Vermandois demeurant à Laon soussignés présents Jacques Blanchette prêtre chanoine de l'église collégiale de Saint-Pierre-au-Marché de Laon y demeurant gisant au lit malade néanmoins sain d'esprit jugement et raison ainsi qu'il est

17. Bibl. mun. Laon, ms 243 (3-4).

18. J. de la Fontaine, *Fables*, Paris, 1678, et Lyon, 1698.

apparu aux notaires royaux soussignés par l'inspection de sa personne gestes paroles et maintien lequel considérant qu'il n'y a rien plus certain que la mort et incertain que le jour et l'heure d'icelle, ne voulant mourir intestat et comme fidèle chrétien fils de notre Sainte Mère l'Église catholique apostolique romaine désirant disposer au salut de son âme du peu de bien qu'il a plu à Dieu de lui prêter en ce mortel monde, a sans suggestion ni induction de personne dicté et nommé aux dits notaires soussignés son testament et ordonnance ses dernières volontés de manière qu'il suit déclarant qu'il révoque tous les autres testaments ou codicilles qu'il pourrait avoir faits ci-devant.

Premièrement, il recommande son âme à Dieu le Père tout-puissant le suppliant de toute humilité par le mérite de la mort et passion de notre seigneur Jésus-Christ son fils unique en laquelle il met toute son espérance, l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et saint Jacques son patron et de tous les Saints et les Saintes du paradis de lui vouloir pardonner ses fautes et lui faire la grâce de le recevoir au Royaume à côté des bienheureux, de la quelle grâce quoiqu'il se reconnaisse du tout indigne, néanmoins il se confie à sa divine miséricorde entre les bras de laquelle il se remet entièrement. Item il supplie que son corps soit enterré au cimetière de l'église Saint-Pierre-au-Marché au lieu ou endroit où ses père et mère sont inhumés suppliant Messieurs les vénérables doyen chanoines du chapitre de la cathédrale d'honorer son inhumation de leurs présences [...] Item il supplie qu'il soit fait à son intention le plus tôt que faire se pourra un service en l'église de Saint-Pierre-au-Marché lequel sera payé la somme de 15 livres distribuées aux chanoines de la dite église [...] Item il lègue à la fabrique de l'église cathédrale 100 livres [...] Pour l'exécution du testament il choisit le sieur Viellar son ami lequel est prié de se vouloir donner la peine de lui rendre ce dernier service. Fait le 3 avril 1679 en la maison du testateur <sup>19</sup>. »

Le testament établit des fondations de messes post mortem, afin d'aider à gagner le Paradis. La bibliothèque de Laon possède en particulier des obituaires du XIII<sup>e</sup> siècle de l'abbaye Saint-Vincent et de la cathédrale : il classe les messes funéraires à dédier pour chaque jour de l'année selon les fondations qui ont été faites <sup>20</sup>.

Après l'oraison, où, étendu en gisant sur la bière (civière démontable), les mains jointes levées vers le ciel, le mourant récite la prière, le prêtre lui donne l'absolution et la communion (ou Saint Viatique) : « Sacré Viatique, lumière des aveugles, soutien des faibles, aliments des forts, divine nourriture de mon âme, consolation des moribonds, gages précieux de l'immortalité, guide fidèle et charitable, venez à moi pour me conduire avec sûreté au séjour éternel que vous

---

19. Arch. dép. Aisne, arch. Hôtel-Dieu déposées, B 80/ 17.

20. Bibl. mun. Laon, ms 341 et 348.

m'avez préparé [...] <sup>21</sup>. » L'extrême-onction (ou signe de la Croix) est faite aux yeux, aux oreilles, aux narines, à la bouche, aux mains, au coeur, aux pieds.

Quand la personne a rendu le dernier soupir, c'est l'exposition du corps enfermé dans le suaire, tête cachée ou découverte. Des manuscrits de la bibliothèque contiennent des illustrations montrant cet enfermement dans le suaire <sup>22</sup>.

Par le convoi, le corps, enveloppé dans le linceul, est accompagné d'une assistance spécifique jusqu'au lieu d'inhumation <sup>23</sup>. Il faut un clergé nombreux, des pauvres, des confrères portant une écharpe, avec des larmes et des os croisés. Le corps est emporté sur la bière jusqu'au lieu de sépulture, suivant un itinéraire précis, en une procession longue, solennelle : c'est le temps fort du deuil. La délibération municipale sur la translation des cendres de Harcigny en 1791 décrit quelque peu ce qu'est alors le convoi : « Il sera demandé à la soeur supérieure de l'Hôpital d'envoyer douze pauvres pour porter les flambeaux à cette cérémonie <sup>24</sup>. »

Enfin c'est l'inhumation, l'autre grand moment du deuil, symétrique de la mort au lit. On y réitère l'absoute. Des services religieux sont pratiqués le troisième jour, le trentième jour, un an après (c'est l'obit). Ils viennent du passé, d'une croyance que le mort requiert des offrandes avant la décomposition totale de son corps. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le tarif pour l'inhumation est fixé à 3 livres pour ceux qui sont enterrés dans la nef, à 12 livres pour ceux qui sont enterrés dans les chapelles et le choeur, 30 sols (1,5 livre) pour les enfants. Il est dû à la fabrique, conseil de gestion des biens temporels de l'église, qui réclame en outre deux cierges et deux flambeaux de cire et 20 livres pour le service annuel <sup>25</sup>.

Ce rituel se modifie à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'exposition dans la rue est remplacée par l'exposition dans une pièce et par le faire-part de deuil, tel celui de Anne-Elisabeth Jennesson décédée en 1782 <sup>26</sup>. Le service religieux à l'église corps présent s'impose et relègue le convoi et l'inhumation à des rôles plus secondaires. Cette inhumation s'intercale d'ailleurs entre les messes du Saint-Esprit, de Notre-Dame, et des Trépassés, alors qu'au début du siècle encore elle les précédait. Cette dernière est la seule qui demeure actuellement. Ces changements participent d'une attitude nouvelle devant la mort.

---

21. R.P. Avrillon, *Méditations et sentiments sur la Sainte communion*, Paris, 1732.

22. Bibl. mun. Laon, ms 33-4 et ms 243 : voir illustration reproduite en couverture.

23. Musée de Laon, gravure «*Convoi de la Reine*», XIV<sup>e</sup> siècle.

24. Arch. dép. Aisne, L 1614.

25. J. Marquiset, *En marge de Laon*, Laon, 1911.

26. Arch. dép. Aisne, E 325/2.

## La mort refusée, du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1960.

De 1740 à 1880, la France connaît sa transition démographique, une véritable révolution dans son comportement démographique. La mort devient plus rare : en 1880 le taux de mortalité arrive à un niveau moderne pour l'époque de 22 à 25 ‰. Il va sans dire que la mortalité baisse encore par la suite : en 1960, elle se situe à 11 ‰. Les crises de surmortalité ont disparu, excepté lors des grands conflits. La mortalité infantile n'est plus que de 25‰. L'espérance de vie atteint alors 70 ans : l'attachement envers les proches a le temps de se forger. En conséquence, l'attitude de l'homme devant la mort des autres change. Acceptée, fatale auparavant, celle-ci est de plus en plus refusée, inacceptable. C'est une révolution dans les mentalités. Elle commence au XVIII<sup>e</sup> siècle avec la disparition des supplices publics dont la vue devient insupportable <sup>27</sup>.

### Les cimetières hors les murs

Le cimetière concrétise cette mentalité nouvelle. Avec les Lumières, les idées sanitaires progressent. Ce qui touche à la décomposition des corps doit être circonscrit en un espace clos éloigné des vivants. Le 21 mai 1755, le Parlement de Paris, par arrêt, interdit les inhumations dans les cimetières et les églises de la capitale. La déclaration de Louis XVI, du 10 mars 1776, reprend l'interdiction pour toutes personnes autres que les évêques, curés, hauts justiciers et fondateurs. Par exemple à Paris, elle entraîne la fermeture du cimetière des Innocents et la translation des squelettes dans des catacombes au parc Montsouris en 1785-1786. Le cimetière moderne naît, hors les murs. De ce fait l'union ancienne des vivants et des morts disparaît.

À Laon, la déclaration de 1776 semble d'abord médiocrement appliquée. En 1780, les fabriques de Saint-Remi-à-la-Porte, de Sainte-Benoite, de Notre-Dame-au-Marché, de Saint-Martin-au-Parvis achètent un terrain, à côté du cimetière de l'Hôtel-Dieu, au-dessous du glacis de la promenade de la porte Germaine, entre celle-ci et la porte Neuve, au niveau de la promenade nord actuelle ; la fabrique de Saint-Remi-à-la-Place complète l'ensemble en 1784 <sup>28</sup>. En 1780 également, l'hôpital général établit un cimetière pour les pauvres dans le retranchement Gaillot ; mais il doit le déplacer en 1783 pour laisser place à la construction d'un corps de casernes ; il installe son nouveau cimetière à la porte Saint-Just, hors les murs, à proximité de celui réalisé juste avant par l'église Saint-Michel <sup>29</sup>.

27. M. Foucault, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, 1975.

28. H. Servant, *Les anciens cimetières de Laon*, Laon, 1905.

29. M. Fillette, *Translation du cimetière de l'Hôpital*, Laon, 1870.

Toutefois, à la veille de la Révolution, il reste encore sur le plateau de nombreux lieux de sépulture : le cimetière Saint-Just en deux parties, le cimetière de l'hôtel-Dieu ou de la porte Germaine ou du charrier, les églises des abbayes, les cimetières et églises des autres paroisses comme Saint-Pierre-le-Vieil, peut-être encore Saint-Julien, Saint-Cyr, Saint-Jean-au-Bourg.

La déclaration royale connaît donc un début d'application dans les années 1780. Mais cela reste insuffisant et issu d'initiatives individuelles puisque ce sont les fabriques qui demandent le transfert de leurs lieux de sépulture. Le corps de ville n'intervient pas.

La Révolution reprend les ordres précédents. Par la loi des 8 et 15 mai 1791, les autorités civiles communales sont propriétaires des cimetières laïcisés. Le décret du 23 prairial an XII formule les exigences minimales d'hygiène : les distances à observer entre le cimetière et les habitations et les puits, la profondeur des fosses, la séparation entre les cercueils, l'érection des monuments, le régime des concessions. La municipalité de Laon se montre en conséquence peut-être plus active, poussée par la loi et les circonstances locales. L'application de la Constitution civile du clergé réduit à deux le nombre des paroisses laonnoises, Notre-Dame et Saint-Martin qui se partagent aussitôt les 151 inhumations de 1792. La confiscation des biens du clergé entraîne leur vente et leur démolition.

Dès le 20 avril 1791, le conseil municipal parle d'une pétition réclamant l'application de la loi sur les cimetières et s'opposant aux enterrements réalisés « aux lieux à présent interdits » car « si on continue à en faire usage les cadavres inhumés répandront les exhalaisons méphitiques et occasionneront des maladies contagieuses ». C'est pourquoi, le 17 juin 1791, le conseil municipal constate que « depuis la réunion à Saint-Martin des églises supprimées, les inhumations sont pratiquées massivement dans le cimetière de Saint-Pierre-le-Vieil - le seul restant en usage dans la partie ouest du plateau - et paraissent occasionner des maladies pestilentielles causées par les « exhalaisons méphitiques ». Il nomme des « commissaires », chirurgiens et médecins, pour visiter les lieux possibles afin de créer un nouveau et unique cimetière sur le plateau, hors les murs. Ils jettent leur dévolu sur le terrain proche de la chapelle Saint-Just comme « isolé, exposé au nord, discret, vaste, accessible, à égale distance des deux paroisses, terrain où il y a déjà deux cimetières <sup>30</sup>. »

Mais, il faut attendre 1793 pour que l'exécution se fasse. Dans sa séance du 20 janvier 1793, la municipalité constate l'anarchie qui règne en matière d'inhumation en affirmant : « Il existe l'inconvénient majeur que les cimetières sont sous les promenades et exposés à la vue de tous les citoyens qui, en se promenant, loin de se procurer un air salubre, sont, dans les saisons chaudes, obligés de s'éloigner des promenades pour éviter les dangereux effets des miasmes cadavé-

30. Arch. dép. Aisne, arch. com. déposées, SRL 2.

C. Souchon, *En marge de la Révolution : quel cimetière pour Laon ?*, Actes du 110<sup>e</sup> congrès des Sociétés savantes, Paris, 1985.



reux qui exhalent de ces cimetières ». D'autre part, dans l'abbaye Saint-Martin est créé un hôpital destiné à recevoir les malades et prisonniers de guerre de l'Armée du Nord. Le problème sanitaire et le risque d'infection sont tels que « la question de la salubrité publique est posée. »

Alors le 6 mars 1793, devant la peur d'une épidémie, un rapport d'officiers de santé énonce quatre causes de l'insalubrité : les cimetières dispersés et l'enterrement des cadavres à profondeur insuffisante, les bouchers tuant leurs bêtes en ville, les dépôts d'immondices Porte Luceau, l'hôpital militaire. Il propose en conséquence quatre remèdes, dont la translation des cimetières et leur réunion en un seul endroit reconnu convenable « par sa configuration en amphithéâtre, sa discrétion à flanc de colline, son isolement, ses facilités d'accès, sa position entre les deux paroisses, son sol permettant d'y creuser des fosses à six pieds, son espace suffisant pour les paroisses et hôpitaux ». Planter quelques arbres permettrait de ne rien apercevoir <sup>31</sup>.

Trois jours plus tard, le 9 mars, le conseil général de Laon décide : « Tous les cimetières de l'Hôtel-Dieu, de l'hôpital général, des paroisses Notre-Dame et Saint-Martin sont interdits définitivement. Les inhumations se feront à l'avenir exclusivement dans le nouveau cimetière Saint-Just dont les limites sont fixées par sept commissaires ». Le cimetière Saint-Just, unique cimetière du plateau, est né. Pourtant le cimetière Saint-Just est l'objet d'une nouvelle pétition en 1802 : les membres de la fabrique Notre-Dame demandent de choisir un autre endroit que Saint-Just car « il est difficile d'accès, incommode (par sa pente), éloigné de l'église, exposé aux intempéries ». La requête reste sans suite puisqu'une chapelle est construite par l'architecte Jean Cotteneat, à la demande de l'archidiacre Mignot en 1806-1809. Il est agrandi en 1834-1839, puis en 1881 <sup>32</sup>.

Le cimetière de Vaux est désaffecté en 1859, avec enlèvement des 61 sépultures restantes en 1899, pour un nouveau cimetière ouvert à « la Valise », au « Clos Cabot » (entre la rue de la Hurée, la route de Fismes, la Fosse-aux-Loups ou carrefour des douanes actuel, et le chemin des Vaches ou avenue Churchill actuelle). Mais celui-ci est désaffecté à son tour en 1929, abandonné en 1947. La translation se fait au profit du cimetière de Manoise créé en 1929 <sup>33</sup>.

Celui d'Ardon est également désaffecté en 1850 après les insistances du curé qui, inquiet des risques de choléra, expose en 1849 dans plusieurs lettres adressées au conseil municipal les difficultés éprouvées lors des inhumations. La mentalité a bien évolué en un siècle puisque, dit-il, « les gens sont disposés au déplacement ». Le cimetière éloigné des vivants est largement accepté, ainsi que

---

31. Arch. dép. Aisne, arch. com. Laon déposées, SRL 6.

32. Arch. dép. Aisne, arch. com. Laon déposées, 1 M 124-125.

33. Arch. dép. Aisne, arch. com. Laon déposées, 2 M 34-35.

les transferts de sépultures<sup>34</sup>. C'est ainsi que celui de Leully quitte son église en 1907<sup>35</sup>.

### Le culte moderne du tombeau

La deuxième expression de ce refus de la mort est le véritable culte qui entoure les disparus et les tombeaux. Dans le contexte démographique nouveau, on prend conscience de l'Autre. La famille devient nucléaire, et l'allongement de la vie fait que ses membres sont plus attachés les uns aux autres. La mort est ce qui enlève l'être cher, que l'on regrette : les scènes funèbres deviennent pathétiques avec des pleurs, une agitation intense qui sont le fait des intimes, des proches et non plus de la communauté.

Les textes romantiques et les lithographies qui les illustrent communiquent cette émotion. L'édition de 1826 de « Paul et Virginie » de Bernardin de Saint-Pierre, que l'on peut voir à la bibliothèque, renferme les dessins de Prudhon et Vernet sur le « Naufrage de Virginie ». « Le désespoir de Paul » de Desenne montre les gestes les plus significatifs du désespoir romantique quant à la « mort de l'Autre<sup>36</sup> » (Fig. 10). Au musée, le bas-relief d'Amédée-Donatien Doublemard, « Alexandre voulant se tuer à la vue du cadavre de son ami Clitus » (Mention au Prix de Rome, 1853) participe de cette geste face à la mort de l'Autre. Le désespoir d'Alexandre se traduit dans l'élan de sa tentative.

La représentation de la mort n'est plus le squelette repoussant mais un être humain agréable. La mort est noble, pure comme l'être perdu. La faux demeure mais comme symbole indispensable de reconnaissance. C'est ainsi qu'est illustré en 1839 le cantique de Lamartine, « Mort de Madame de Broglie »<sup>37</sup> et ces vers :

« Quelle ombre du Très Haut sur elle,  
Quelle auguste et sainte pudeur.  
Comme un séraphin sous son aile  
La vêtissait de sa splendeur ! »

La sensibilité est accentuée par le culte du souvenir, dans la maison même avec des photos du mort et des mèches de cheveux.

Les cimetières deviennent des musées de l'amour familial. Si les morts sont éloignés, ils reçoivent en retour plus de vénération. La tombe est d'ailleurs maintenant le lieu précis de la sépulture, de la présence certaine du trépassé. C'est une tombe bien « à Toi ». Les épitaphes trahissent la douleur familiale : « Bonne épouse et bonne mère. Au bonheur, hélas ! Elle fut ravie. Elle laisse un mari

34. Arch. dép. Aisne, arch. com. Laon déposées, 2 M 37-38.

35. Arch. dép. Aisne, arch. com. Laon déposées, 2 M 39-40.

36. B. de Saint-Pierre, Oeuvres complètes, Paris, 1826.

37. A. de Lamartine, Oeuvres, 1838.



Fig. 10 : « Le désespoir de Paul », *Paul et Virginie*, Bernadin de Saint-Pierre, illustré par Desenne, 1826.

inconsolable et un jeune enfant qu'elle chérissait [...] » peut-on lire dans une chapelle du cimetière Saint-Just. On peut parler d'un culte des tombeaux et cimetières. C'est le meilleur lieu de souvenir. La tombe moderne, actuelle, se compose alors. Trois éléments anciens s'additionnent : la dalle horizontale et la stèle verticale surmontée de la croix. L'inscription-épitaphe brève mais sensible sur la stèle et la sculpture ou la photographie du décédé montrent le refus de l'inévitable. Pour une personnalité, l'épitaphe, la sculpture s'étoffent et présentent avec émotion les sentiments des amis et de la communauté, comme on peut le voir au cimetière Saint-Just, avec la tombe de l'historien et homme politique Devisme.

Rares sont les sculptures tourmentées, au contraire du sud de la France. Le cimetière Saint-Just toutefois présente une belle allégorie sur la charité pour E.-B. Maréchal, imprimeur, célibataire né en 1811, mort le 16 août 1849<sup>38</sup>.

38. Arch. dép. Aisne, arch. com. Laon déposées, 1E 58.

Ainsi, après avoir accepté pendant des siècles une mort omniprésente, l'homme l'a refusée du XVIII<sup>e</sup> à 1960. Depuis 1960, il la tolère encore moins et la refoule, l'évacue. C'est dans cette perspective historique qu'il faut cerner l'interdit qui entoure la mort actuellement dans notre société.

Claude CARÊME

Article fondé sur l'exposition « L'homme et la mort, autrefois, à Laon » présentée au musée de Laon de novembre 1994 à mars 1995 et réalisée à partir du patrimoine laonnois.

### Bibliographie générale

- ALEXANDRE-BIDON (D.) et TREFFORT (C.) (sous la direction de), *À réveiller les morts*, Lyon, 1993.
- ARIÈS (P.), *Essais sur l'histoire de la mort en Occident*, Paris, 1975.
- ARIÈS (P.), *L'homme devant la mort*, Paris, 1977.
- ARIÈS (P.), *Images de l'homme devant la mort*, Paris, 1983.
- BROHARD (Y.) et LEBLOND (J.F.), *Vie et traditions en Picardie*, Saint-Etienne, 1992.
- BUR (M.) (sous la direction de), *Histoire de Laon et du Laonnois*, Toulouse, 1987.
- PCHAUNU (P.), *La mort à Paris*, Paris, 1984.
- CHIFFOLEAU (J.), *La comptabilité de l'au-delà en Avignon à la fin du Moyen Age*, Rome, 1980.
- CORVISIER (A.), *Les hommes, la guerre et la mort*, Paris, Economica, 1985, p. 397-447.
- DONZET (A.-J.), *Les danses macabres*, Monuments historiques, L'architecture et la mort, Paris, 1982.
- L. GILLET (L.), *La cathédrale vivante*, Paris, 1964.
- GUILLAUME (P.) et POUSSOU (J.-P.), *Démographie historique*, Paris, 1970.
- HARGROVE (J.), *Souviens-toi*, Monuments historiques, L'architecture et la mort, Paris, 1982.
- LEBRUN (F.), *Les hommes et La mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1971.
- LE GOFF (J.), *La naissance du Purgatoire*, Paris, 1981.
- LE NORMAND ROMAIN (A.), *Sculpture funéraire*, Monuments historiques, L'architecture et la mort, Paris, 1982.
- LORCIN (M.-T.), *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Age*, Paris, 1981.
- SCHMITT (J.-C.), *Le suicide au Moyen Age*, Annales E.S.C., Paris, 1976.
- VOVELLE (M.), *L'heure du grand passage chronique de la mort*, Paris, 1993.
- VOVELLE (M.), *Mourir autrefois*, Paris, 1974.
- VOVELLE (M.), *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1973.